

Rapport d'activité

des services de l'État en **Seine-Maritime**
2018





Les services de l'État sont quotidiennement engagés au service des habitants de la Seine-Maritime.

Le rapport d'activité des services de l'État pour l'année 2018, que j'ai le plaisir de vous présenter ici, en atteste.

Organisé par grandes thématiques, ce rapport a pour ambition de présenter une vision très synthétique et dynamique de l'activité des services de l'État pour faciliter l'information de tous les habitants de Seine-Maritime, ainsi que de leurs élus. Ce rapport est présenté, à cette fin, chaque année, conformément à l'article L.3121-26 du Code général des collectivités territoriales, aux élus du Conseil départemental.

Vous y trouverez la synthèse des nombreuses missions accomplies par l'État au sein d'un département d'une grande diversité à la fois par sa position géographique au sein de l'axe de la Seine, et par les enjeux sociaux et économiques auxquels les services de l'État doivent faire face sur l'ensemble de son territoire.

En 2018, face à une pression migratoire qui reste élevée, l'État renforce son action de lutte contre l'immigration irrégulière. Pour l'immigration régulière, plusieurs actions contribuent à renforcer l'adhésion au projet républicain que ce soit sur la formation linguistique ou sur les dispositifs d'accompagnement personnalisés. Ces actions qui vivifient le lien social sont menées avec le concours efficace de partenaires de la société civile et des collectivités territoriales.

Renforcer la cohésion entre nos concitoyens, c'est également leur offrir un cadre de vie sûr. Alors que la menace terroriste ne faiblit pas, la violence récurrente qui s'est installée dans les mouvements sociaux de fin d'année 2018, a mobilisé les forces de l'ordre pour assurer la préservation de la sécurité et de l'ordre public, ainsi que la garantie des libertés publiques.

La Seine-Maritime est un département d'une extraordinaire richesse et il nous revient, État et élus locaux, d'assurer un développement équilibré du territoire. L'activité industrialo-portuaire de pointe, le soutien à l'agriculture et à la croissance des PME doivent pouvoir s'accorder avec la préservation de la richesse environnementale du département. Les actions conjointes de l'État et du Conseil départemental en faveur de la biodiversité et des milieux aquatiques y contribuent.

Relever les défis de la Seine-Maritime guide l'action des services de l'État, et les résultats obtenus sont rendus possible par la mobilisation et le professionnalisme des agents de l'Etat qui servent dans le département. Je rends hommage à leur engagement et à leur sens élevé du service public.

Et, parce que l'État n'agit pas seul, je tiens à saluer la qualité de nos relations avec les élus de la République, les collectivités territoriales, et l'ensemble de nos partenaires dans le département.

*Pierre-André Durand,
préfet de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime*

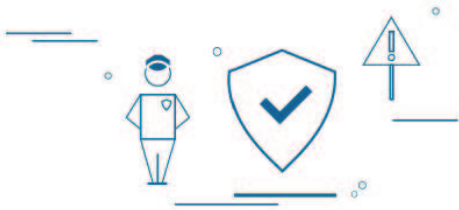
LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

En 2018, la délinquance générale a légèrement diminué (44 475 faits contre 44 998 en 2017) en Seine-Maritime.

Prévention de la délinquance : 19 Conseils locaux ou intercommunaux de sécurité de prévention de la délinquance (CLSPD/CISPD). Le département est concerné par la réforme de la police de sécurité du quotidien, qui prévoit des renforts dans des quartiers réputés difficiles. Les quartiers de la Mare-Rouge et de Mont-Gaillard (Le Havre) et le quartier des Hauts de Rouen (Rouen), qui sont en ZSP, ont été retenus. Ils recevront entre 15 et 30 policiers ou gendarmes supplémentaires.

Vidéoprotection : En 2018, 900 dossiers de demande d'autorisation d'exploitation d'un système de vidéoprotection ont été traités; plus de 700 ont obtenu cette autorisation, en fin d'année il y avait environ 300 dossiers non traités en attente de pièces complémentaires.

Tranquillité publique : Des instances partenariales (procureurs de la République, protection judiciaire de la jeunesse, spip, police, gendarmerie, métropole, bailleurs sociaux, etc.) sont menées tout au long de l'année sur le département. En voici quelques unes : GLTD (groupes locaux de traitement de la délinquance), CLST (contrat local de sécurité dans les transports), RIRS (réseau intercommunal des référents sûreté), RTP (réunion tranquillité publique «bailleurs sociaux»), etc.



Protéger
nos concitoyens



FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) 2018

107 dossiers

Dotation départementale : **995 140€**



LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

A l'instar de l'année 2017, un appel à projets commun relatif à la prévention de la radicalisation en Seine-Maritime et réunissant des services de l'État (crédits FIPD-R et CGET), le Conseil départemental et la CAF a été renouvelé pour 2018.

Au total, 15 actions de prévention primaire (actions à l'attention d'un public indifférencié) et secondaire (actions de prise en charge individuelle de situations orientées par les instances de suivi) ont été financées pour un montant de 298 255 euros auquel l'État participe à hauteur de 114 600 euros.

À titre d'exemple, cette initiative a permis le financement d'une équipe mobile pluridisciplinaire composée d'un éducateur et d'un psychologue, renforçant ainsi le dispositif de prise en charge des mineurs signalés comme présentant des signes de vulnérabilité susceptibles de les faire basculer vers la radicalisation.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

DOCUMENT GENERAL D'ORIENTATION

Validé en 2018 pour 5 ans, le document général d'orientation définit les grandes dynamiques de prévention des risques routiers afin de lutter contre la délinquance routière. 86 journées actions et 54000€ de budget.

Un accompagnement des gestionnaires routiers a été mis en œuvre pour la mise en place du 80km/h au 1er juillet. Depuis l'automne 2018, circulent les premiers véhicules-radars externalisés.

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques d'évaluation des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et des bonnes relations avec les établissements d'enseignement de la conduite, l'administration a mis en place des réunions mensuelles avec les responsables de la profession.

734 accidents en 2018 contre 696 en 2017	
46 tués contre 51 en 2017	904 blessés contre 883 en 2017



SÉCURITÉ CIVILE

PRÉVENTION

Sécurité des Établissements recevant du public (ERP) : 1 334 visites de sites ont été réalisées.

Un suivi particulier et renforcé des ERP sous avis défavorable a contribué à régulariser certaines situations et à faire baisser le nombre d'établissements sous avis défavorable.

GESTION DE CRISES

Pour gérer les crises ou les manifestations importantes, des postes de commandements inter-services sont mobilisés. En 2018, ils ont été activés pendant 59 jours (inondations et crues de la Seine, incidents au sein de sites Seveso, explosion de l'usine SAIPOL, gilets jaunes).

Des exercices préparent les acteurs à ces événements : 4 en 2018 ont impliqué des forces de sécurité intérieure et de secours-soins. Un exercice sur l'ensemble des établissements scolaires de l'académie de Rouen a été réalisé en octobre 2018.

Un travail important de préparation aux grandes manifestations de 2019 (Armada, Coupe du monde de football féminin) a été entrepris dès 2018.

Protéger
nos concitoyens



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SANITAIRE

En 2018, les services de l'État sont intervenus activement dans la mise en œuvre des politiques sanitaires et alimentaires :

- Par des contrôles : 732 inspections ont été réalisées avec 93 mises en demeure de procéder à des mesures correctives et 4 procès-verbaux d'infractions, la gestion de 3 toxi-infections alimentaires collectives et 3 cas de listériose neuroméningée, le traitement de 22 alertes nationales, l'instruction de 51 dossiers d'agrément, 4 dossiers d'agrément à l'export et 4 autorisations pour la vente de lait cru.

- En contribuant au niveau local aux enquêtes nationales ou régionales portant sur la sécurité et la loyauté des produits alimentaires mais aussi des produits non alimentaires et des prestations de service, en traitant les plaintes des consommateurs : 2025 visites d'établissements. En termes de suites, 161 procès-verbaux ont été dressés en 2018 (109 PV pénaux et 52 PV administratifs), 158 injonctions de mise en conformité ont été adressées à des professionnels, ainsi que 558 avertissements.

- Par l'instruction de dossiers (17162) pour la certification à l'exportation de denrées animales d'origine animale et d'aliments pour animaux. Les trois principaux produits exportés, à destination de 119 pays tiers, sont les produits laitiers, les plats cuisinés et les aliments pour animaux.

PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a pour but de planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'événements majeurs. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Sur les 191 communes de Seine-Maritime soumises à l'obligation d'élaborer un PCS, 168 d'entre elles l'ont réalisé. Depuis la mise à jour des Plans Particuliers d'Intervention des 2 Centres Nucléaires de Production d'Électricité (CNPE), 126 communes supplémentaires ont l'obligation de se doter d'un PCS avec comme échéance février 2021. À noter que 67 communes, non soumises à obligation, ont cependant un PCS.

Les services de l'État accompagnent, lorsque c'est nécessaire, les communes, dans l'élaboration de leurs PCS.



FALAISES FLUVIALES

La DDTM a été mobilisée pour accompagner les maires des communes concernées par des effondrements de falaises fluviales.

En 2018, à la suite des expertises techniques menées sur le cas de Rives-en-Seine, 14 maisons ont fait l'objet d'une acquisition amiable par la mairie. La subvention gérée par la DDTM atteint près de 2 700 000 € et couvrira le rachat et la démolition des biens.

En parallèle, la préfecture, la DDTM et le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ont signé, en novembre 2018, une convention d'étude des risques d'éboulements des falaises fluviales. Cette étude, sur plusieurs tranches, s'intéressera dans un premier temps aux communes de Belbeuf, Orival et Freneuse.



Assurer
le développement
équilibré des territoires

708

communes en Seine-Maritime

1,18 Md€

Montant total des dotations
des collectivités territoriales de
Seine-Maritime en 2018

Si la dotation globale de fonctionnement est restée relativement stable entre 2017 et 2018, les dotations d'investissement (hors Pacte métropolitain) ont connu une progression de 39,31 % entre 2017 et 2018.



16 M€

Dotation d'équipement des
territoires ruraux
en 2018

664 projets ont été subventionnés au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR).

11 M€

Dotation de soutien
à l'investissement local
en 2018



Le département compte 708 communes, 18 établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre et 227 syndicats intercommunaux ou mixtes.

La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a été créée par fusion de l'agglomération havraise et de deux communautés de communes limitrophes et 14 syndicats ont été dissous. L'année 2018 a également vu la création de deux communes nouvelles (Les Hauts-de-Caux et Val-de-Scie).

Seize réunions d'information avec les exécutifs des EPCI à fiscalité propre («EPCI Tour») ont été conduites par la préfecture et les sous-préfectures, avec le concours des services de l'État concernés.

L'année a été aussi marquée par la fusion de trois syndicats de bassins versants autour de la Métropole Rouen Normandie et la fusion de deux syndicats de bassins versants majeurs dans le secteur de l'Andelle dans le cadre de la rationalisation des syndicats de communes.

POLITIQUE DE LA VILLE

La dotation politique de la ville (DPV) est destinée aux communes urbaines les plus défavorisées.

L'enveloppe 2018, d'un montant de 2 424 788 € a bénéficié à 5 communes : Canteleu, Cléon, Dieppe, Elbeuf et Saint-Etienne du Rouvray.

Des projets comme la rénovation ou l'extension d'écoles, la création de parc paysager urbain et sportif, l'achat de matériel informatique pour les écoles ou des travaux sur des équipements sportifs ont pu être réalisés au bénéfice des habitants des quartiers «politique de la ville» de ces communes.

TÉLÉPHONIE MOBILE

Des zones sont sélectionnées chaque année afin de permettre la construction de nouveaux pylones pour assurer une couverture de très haut débit mobile (4G) d'ici 2023 et résorber les zones blanches sur le département. 11 communes ont été identifiées au titre de l'année 2018.

SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

En 2018, 110 projets ont été subventionnés au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dont 18 projets au titre de l'action « Cœur de ville » et 24 projets au titre des contrats de ruralité pour une enveloppe de 11M€.

4 contrats de ruralité ont été signés pour les territoires du Pays de Bray, du Plateau de Caux Maritime, de la communauté de communes Campagne de Caux et du Pays dieppois terroir de Caux. A ce titre, l'État a mobilisé 2M€ de DSIL en 2018.

La dotation d'équipement des territoires ruraux a également permis de mobiliser 16M€ pour 664 projets.

MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Le Gouvernement a adopté une nouvelle approche dans les relations financières entre l'État et les collectivités locales, fondée sur la confiance et mettant fin aux baisses des dotations, conformément aux orientations du Président de la République du 17 juillet 2017. Les 5 collectivités concernées ont conclu avec l'État un contrat relatif à la contribution à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise des dépenses publiques, limitant la croissance des dépenses de fonctionnement à 1,2% par an entre 2018 et 2020. En 2018, 1ère année d'exécution du contrat, les collectivités concernées ont toutes respecté le taux d'évolution de 1,2 % de leurs dépenses réelles de fonctionnement.



CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Près de 90 000 actes ont été reçus au titre du contrôle de légalité en 2018. Près de 250 courriers d'observation ou recours gracieux ont été adressés aux collectivités notamment dans les domaines de la fonction publique territoriale, la commande publique ou l'urbanisme.

Le taux d'actes retirés par les collectivités après recours gracieux a progressé de 11 points (56 % contre 45 % en 2017). L'activité a également été soutenue en matière de conseil qui constitue une attente importante des élus.

POLITIQUE DE LA VILLE



Assurer le développement équilibré des territoires



Cinq délégués du préfet sont répartis sur les 28 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville du département.

Chargés de la coordination des politiques publiques, ils jouent un rôle d'interface avec les partenaires et les collectivités territoriales.

Les crédits de la Politique de la Ville, dont le montant s'est élevé à 3 949 884 € en 2018, permettent aux services déconcentrés de l'Etat de financer leurs actions. Ce soutien aux acteurs locaux passe aussi par l'octroi de postes adultes relais (90 en Seine-Maritime). Il s'agit de contrats aidés financés à hauteur de 19 349 € par poste.

Quelques actions caractérisant l'implication des délégués sur l'année : la journée dédiée au dispositif Adultes Relais, l'événement « Femmes, Sport Emploi, toutes au kindarena » organisée à l'initiative de la Sous-Préfète en partenariat avec la Métropole, l'APSL, Pôle Emploi et le CREPI; l'organisation d'une concertation territoriale pour la mobilisation en faveur des quartiers, une manifestation pour récompenser d'un label départemental les associations locales ou encore leur participation à l'instruction des dossiers présentés en réponse aux appels à projets relevant du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de Prévention de la Radicalisation (FIPDR).

4M€

au titre du programme « Politique de la Ville » au profit de 28 quartiers et 19 communes. Ces crédits ont permis le financement de 276 actions dont 158 portées par des associations



1327

Logements sociaux agréés en 2018 bénéficiant de 1.5M€ d'aides directes

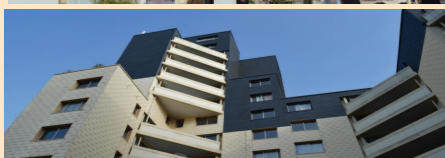
663

Logements bénéficiaires de subventions «Habiter Mieux» en 2018

203

Logements aidés pour l'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie en 2018

Plus de 47 % d'établissements recevant du public répondent désormais aux obligations d'accessibilité



RENOUVELLEMENT URBAIN

Conventions cadres pour le renouvellement urbain : le 19 octobre 2018, ont été signées deux conventions cadres déclinant le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) avec la Métropole Rouen Normandie, d'une part, et le conseil départemental de Seine Maritime, d'autre part.

Après la convention cadre signée en juin 2018 avec le Conseil régional, ces deux conventions ouvrent la voie à la phase opérationnelle du programme, attendue par les habitants des 11 quartiers concernés en Seine-Maritime.



Label 'Politique de la ville' - 7 novembre 2018



Lumières des cités - 19 octobre 2018

ÉDUCATION NATIONALE

Une priorité au 1er degré : +58 postes d'enseignants à la rentrée scolaire 2018.

Une politique de dédoublement des CP et CE1 en éducation prioritaire.

100% des classes de CP dédoublées en REP et REP+, soit 283 classes.

55% des classes de CE1 dédoublées en REP+, soit 45 classes.

Un accompagnement renforcé des élèves en situation de handicap Plus de 2200 élèves bénéficiant d'une notification de la MDPH sont accompagnés dans le département de la Seine-Maritime.

Un nouvel outil au service d'un maillage plus efficace de la carte scolaire : la « convention-cadre pour une offre scolaire et éducative de qualité sur les divers territoires de la Seine-Maritime.»

DÉSERTIFICATION MÉDICALE

La lutte contre la désertification médicale de premier recours continue d'être un enjeu majeur pour le département de Seine-Maritime.

Même si la densité de médecins généralistes libéraux en activité est conforme à la moyenne nationale (9 médecins pour 10.000 habitants), la situation intra-départementale est très hétérogène. Les territoires péri-urbains et ruraux en particulier affichent des écarts importants renforçant les inégalités de santé. 2018 a marqué la première année de mise en œuvre d'une charte régionale visant à promouvoir l'exercice regroupé, plébiscité par les jeunes professionnels de santé.

Dans ce cadre, 13 projets de pôle et de maisons de santé pluridisciplinaires ont été accompagnés. La réalisation de ces projets viendra compléter les 16 organisations aujourd'hui actives sur le département.

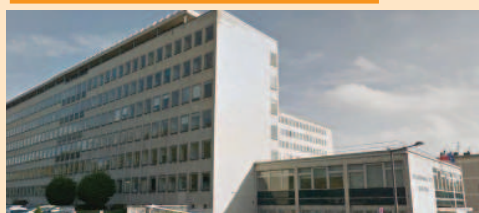


Assurer le développement équilibré des territoires

DIEPPE : MAISON DE L'ÉTAT

La Maison de l'Etat de Dieppe regroupe depuis 2018 les services de la sous-préfecture de Dieppe, du SPIP (insertion des sortants de détention) et de la protection judiciaire de la jeunesse. Elle est l'un des moyens de garantir la continuité, l'accessibilité et la qualité du service rendu aux usagers et aux populations en difficulté au niveau de l'arrondissement de Dieppe.

ROUEN: CITÉ ADMINISTRATIVE



Amorcé en fin d'année 2017, le projet de rénovation de ce site emblématique des services de l'Etat en Seine-Maritime a connu en 2018 son véritable démarrage à travers la constitution d'une équipe projet interministérielle et le lancement des premières études préalables.

Cette année a été principalement consacrée à la réalisation du programme en vue de lancer une procédure de dialogue compétitif pour le recrutement d'un groupement de conception-réalisation qui aura la charge de dessiner puis réaliser la Cité St Sever de demain.

SAINT-ÉTIENNE DU ROUVRAY : COPROPRIÉTÉ ROBESPIERRE

Grâce à un travail partenarial animé par l'État, une opération complexe va pouvoir s'engager : le traitement de la copropriété dégradée Robespierre à Saint-Étienne du Rouvray, dont la commission de suivi du plan de sauvegarde a été installée le 14 mai 2018 par la préfète. L'enquête publique lancée fin 2018 devrait aboutir à la DUP préalable à la démolition de l'immeuble Sorano.

Avec l'action «Coeur de ville», l'État accompagne des collectivités dans ce programme. Fécamp et Dieppe font partie des villes retenues. Les deux conventions-cadres signées en juillet 2018 entre l'État, les collectivités territoriales et les partenaires prévoient la mobilisation de dispositifs et la coordination des acteurs pour redynamiser le centre-ville de ces communes. Afin de lancer ce dispositif en Seine-Maritime, 1 million d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a été immédiatement mobilisé en 2018 pour financer des actions matures dans ces deux communes.

Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public identifie les actions susceptibles d'améliorer l'accessibilité du public à l'ensemble des services proposés sur le territoire. Ces actions visent à renforcer l'offre de santé, à garantir un accès de proximité aux services sociaux et de l'emploi, au service du quotidien et du numérique. Élaboré en collaboration avec le Département de Seine-Maritime, il cible en particulier les publics les plus fragiles et les territoires déficitaires. Il a été validé par arrêté préfectoral le 22 novembre 2018.

AMÉNAGEMENT URBAIN ET HABITAT

L'État soutient et accompagne l'aménagement urbain. Une mission inter-services sur l'aménagement, pilotée par la DDTM, a été mise en place en juillet 2018 autour de trois axes : connaissance des territoires et de leurs enjeux, accompagnement des projets et planification. Elle vise à coordonner l'action des services de l'État dans le domaine de l'accompagnement de l'ingénierie territoriale.

Aides à la pierre : le Département de Seine-Maritime a sollicité la délégation de compétences des aides à la pierre et des aides à l'habitat privé en juillet 2018. Les services de l'État accompagnent le Département, pour mettre en oeuvre cette compétence à compter du 1er janvier 2019, dans le respect des objectifs de production de logements sociaux et de rénovation du parc.



Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) de l'agence nationale de l'habitat (ANAH), dont le préfet est le délégué territorial, démontrent leur efficacité pour dynamiser l'habitat privé. Le Salon de l'Habitat au Parc des expositions à Rouen en octobre 2018 a été l'occasion pour la DDTM de présenter aux ménages les aides de l'ANAH pour la rénovation des logements. Dans ce cadre, 139 ménages intéressés par les dispositifs de l'ANAH en tant que propriétaire occupant, copropriétaire, propriétaire bailleur ou pour des proches, ont pu être renseignés.

PROTECTION DU PATRIMOINE

Les services de l'État accompagnent l'urbanisme de qualité, favorisent la conservation des espaces protégés et des monuments historiques appartenant à l'État. La Seine-Maritime compte 701 monuments historiques et 17 sites patrimoniaux remarquables.

Les services de l'État interviennent sur plusieurs dossiers prioritaires :

- contribution au plan de gestion du patrimoine mondial de Havre (reconstruction du centre-ville) finalisé en décembre 2018 ;
- mission Bern pour la sauvegarde du patrimoine (Serre du Château du Taillis à Duclair - église Saint-Jacques à Dieppe) ;
- participation à la labellisation des clos-masures au titre du patrimoine mondial portée par le département ;
- assistance à la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine et à la commune de Lillebonne pour l'élaboration du projet « Juliabona » ;
- participation à la définition des actions de valorisation du territoire dans l'opération Grand Site d'Étretat.
- programme action « Coeur de ville » (Dieppe et Fécamp) ;
- travaux sur les monuments historiques (Couverture du chœur et restauration de la flèche en fonte de la cathédrale Notre-Dame de Rouen - consolidation de la porte primitive et travaux d'urgence sur le mur de courtine Nord du château d'Arques-la-Bataille).

ARCHIVES

L'État assure le contrôle scientifique et technique des archives publiques : 15 889 mètres linéaires de documents ont été éliminés et 914 mètres linéaires de documents ont été versés aux Archives départementales en 2018.

PERMIS DE CONDUIRE

Les demandes de titres et inscriptions à l'examen, s'agissant des permis de conduire, doivent être effectuées par démarche en ligne depuis fin 2017. Le centre d'expertise et de ressources des titres des permis de conduire (CERT-PC), situé en préfecture, instruit les demandes en ligne des usagers depuis le 6 novembre 2017.

A la suite d'une redistribution nationale des flux entrants de dossiers, il instruit de l'ordre de 6000 demandes par semaine en délégation de gestion de six départements de la France métropolitaine. Il gère les demandes de titres, les inscriptions à l'examen du permis de conduire et l'enregistrement de stages de récupération de points.

ÉLECTIONS

Mise en place du Répertoire Electoral Unique : durant le second semestre 2018, le service élections de la préfecture a accompagné les mairies dans la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU), qui est un répertoire national des électeurs géré par l'INSEE.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

257 places mobilisables pendant la période hivernale (du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019). Ce dispositif a permis d'accueillir, durant cette période, la totalité des personnes ayant sollicité une mise à l'abri. 9380 nuitées ont ainsi été réalisées sur la période.

Ces places temporaires s'ajoutent aux 1755 places pérennes.

ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

L'État a mené des actions en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment :

- dans le domaine de la Politique de la Ville, les porteurs de projets et les équipes projets des collectivités et de l'État ont été formés à la prise en compte du genre dans les trois piliers des contrats de ville : cadre de vie et renouvellement urbain, développement de l'activité économique et de l'emploi, cohésion sociale.

- le 4ème protocole de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2019-2021), co-piloté par l'État et le Parquet Général, a été signé en novembre 2018 par 42 partenaires. Il reprend les objectifs du 5ème plan national de mobilisation contre toutes les violences faites aux femmes et comprend 51 fiches actions.

- dans le domaine de la culture : en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie, un travail sur le développement d'une culture muséale en faveur de l'égalité a donné lieu à la rédaction d'une charte pour l'égalité femme-homme dans les pratiques muséales, notamment, encourager l'égal accès à la programmation culturelle des musées métropolitains, rétablir la contribution des femmes à l'histoire et à la société à travers les collections.

ACCUEIL DES MIGRANTS

En 2018, la Seine-Maritime dispose de 97 places supplémentaires d'hébergement pour les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de la protection internationale, portant le nombre de ces places à 1 801 dont 1 681 places réservées aux demandeurs d'asile et 120 places réservées à l'hébergement de bénéficiaires de la protection internationale présentant une situation de vulnérabilité.

Le plan d'actions de l'intégration des étrangers en France repose sur trois axes : le logement, l'apprentissage de la langue française et l'insertion professionnelle. En 2018, une plateforme d'orientation vers la formation linguistique des étrangers à Rouen ainsi que des dispositifs d'accompagnements globaux pour les réfugiés statutaires ont été mis en place afin de favoriser une intégration durable et la construction d'un projet d'insertion socioprofessionnelle individualisé.

ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS

En 2018, plus de 3000 accueils collectifs de mineurs ont été déclarés en Seine-Maritime, majoritairement des accueils de loisirs sans hébergement, périscolaire ou extrascolaire. 91 contrôles d'accueils collectifs de mineurs ont été réalisés en 2018. Des actions de prévention et d'information complètent cette mission de sécurisation des accueils collectifs de mineurs. Ainsi, les 30, 31 mai et 5 juin 2018, trois demi-journées d'information ont été organisées à Rouen, Dieppe et Le Havre, ayant réuni plus de 250 organisateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs. En outre, a été initié et financé un plan départemental de formation continue à destination des directeurs et animateurs exerçant au sein d'accueils collectifs de mineurs. « Planmercredi » : en lien avec le retour massif dans le département de la semaine scolaire sur 4 jours, 40 « plan mercredi » ont été établis par des collectivités et validés/signés par les services de l'Etat.



Renforcer la cohésion sociale, notamment à destination des jeunes, des personnes en situation de handicap et des publics les plus vulnérables

DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES

50 %

des actes pris par les collectivités au titre du contrôle de légalité ont été transmis par voie dématérialisée en 2018

Des campagnes de sensibilisation ont été menées avec le centre de gestion et se poursuivront en lien avec l'association départementale des maires

RECOUVREMENT DE L'IMPÔT

Le nombre de déclarants en ligne est passé de 363 416 en 2017 à 408 909 en 2018, **58,50 %** du nombre de

39 274

Nombre total d'examens du permis de conduire organisés par la DDTM en 2018

ACCUEIL DES ÉTRANGERS

46000

personnes reçues par les services de la préfecture en 2018 pour une demande de titre de séjour

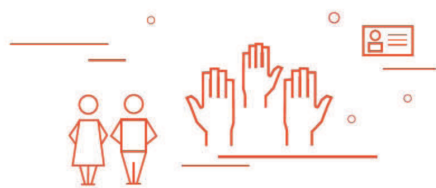
1861

demandes d'asile traitées en 2018



30 M€

montant de l'hébergement d'urgence des sans-abris et leur insertion sociale en 2018



Renforcer la cohésion sociale, notamment à destination des jeunes, des personnes en situation de handicap et des publics les plus vulnérables

8 M €
montant de l'aide de l'État en faveur du service civique en 2018



Plus de 1,3 M €
de subventions accordées dans le cadre du centre national de développement du sport (CNDS) pour la Seine-Maritime en 2018,

Comités Départementaux : 173 052€
Clubs et collectivités territoriales 551 271€

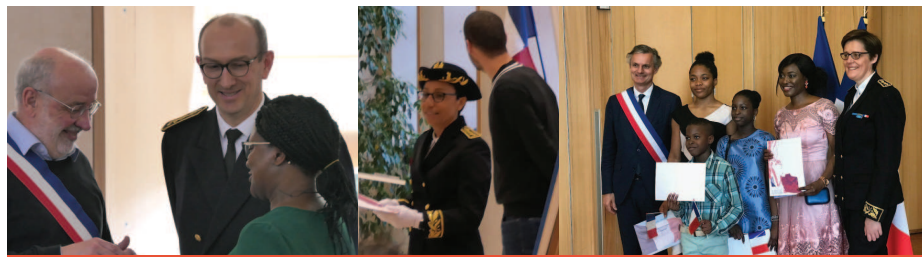
Emplois CNDS 502 383€
Aide à l'apprentissage 62 653€

Ces aides ont bénéficié à 197 structures.

NATURALISATIONS

En 2018, la plateforme chargée des demandes de naturalisation pour les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime a reçu 3 313 dossiers de demande de naturalisation. 641 décrets de naturalisation ont été signés, dont 491 pour le département de la Seine-Maritime.

La préfecture a organisé 10 cérémonies de naturalisation pour les personnes ayant acquis la nationalité française et résidant en Seine-Maritime.



DÉVELOPPEMENT DU SERVICE CIVIQUE

La montée en charge du dispositif du service civique s'est poursuivie au cours de l'année 2018. 1623 jeunes sont entrés en mission de service civique en 2018. Cela représente une augmentation de 4% par rapport à l'année 2017. Depuis l'annonce début 2015 de la généralisation du dispositif, le nombre de volontaires en mission de service civique a connu une augmentation de 469% (346 volontaires en 2014).

Le 27 novembre 2018, les services de la DDCS 76 ont organisé un rassemblement de volontaires à Grand-Quevilly. Cet événement avait été précédé par une série d'interventions dans les 7 antennes de la mission locale de Seine-Maritime. Effectuées dans le cadre d'un partenariat avec l'union régionale des missions locales, ces interventions avaient pour but de sensibiliser au dispositif un public en rupture sociale et/ou professionnelle.

GENS DU VOYAGE



La révision en cours du schéma départemental d'accueil des gens du voyage doit permettre de définir les besoins et obligations en matière d'aire d'accueil, de grands passages et d'opération de sédentarisation. L'évaluation du schéma précédent et le diagnostic des besoins ont été réalisés à l'automne 2018. Ils serviront de support à la concertation, qui sera engagée avec les partenaires, en vue de l'approbation du nouveau schéma en 2019/2020.

SOUTIEN DE LA PRATIQUE DU SPORT

Dans le cadre du développement du sport et de ses valeurs, diverses actions ont été menées dans le département en 2018 :

- Reconduction du concours « Pour un sport respect en Seine-Maritime » articulé autour de 5 thématiques,
- Sport et handicap : les 29 et 30 juin 2018, la 3ème édition des journées « s'HANDifférence » ont été organisées sur les installations sportives de Gonfreville-L'Orcher,
- Sport et autisme : lancement et pilotage du plan d'actions « Sport & autisme en Seine-Maritime »,
- Journée technique « La Seine-Maritime, terrain de respect » le 6 décembre 2018, autour de la thématique « Laïcité et prévention de la radicalisation », à destination du mouvement sportif de Normandie, des collectivités et des acteurs et actrices du champ de la jeunesse.

VIE ASSOCIATIVE

Soutien à la vie associative

La Seine-Maritime a bénéficié en 2018 d'une enveloppe de 320 377€ dans le cadre du nouveau volet « fonctionnement-innovation » du fonds pour le développement de la vie associative. 97 projets associatifs ont à ce titre été soutenus financièrement dans le département. Les subventions octroyées s'échelonnent de 1000€ à 7000€, pour un montant moyen de 3 195€ de subvention par dossier.

Favoriser l'emploi associatif

Les services de l'État accompagnent les associations au travers d'actions de promotion de dispositifs emploi dans le domaine du sport et de la politique de la ville (Financement de 65 emplois aidés CNDS - financement de 13 postes d'apprentis dans le domaine du sport - financement de 90 postes d'adultes-relais pour 1,74 M d'euros - financement de 8 postes de coordonnateurs de structures associatives pour 40 000 €.

SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI (SPE)

Sous la présidence du préfet, le SPE garantit la déclinaison des politiques publiques en matière d'emploi. Il est constitué des principaux opérateurs chargés de la mise en œuvre de ces politiques au niveau territorial. En 2018, le SPE s'est mobilisé autour de l'appel à projet dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences, pour l'intégration professionnelle des réfugiés.

Une des actions retenues en 2018 « Parcours d'Accompagnement des Réfugiés vers l'Emploi en Seine-Maritime (PARE76) : une opportunité pour nos entreprises », qui sera déployée en 2019 et 2020, va permettre l'accompagnement de 150 bénéficiaires d'une protection internationale pour la construction d'un parcours d'accompagnement social, linguistique et professionnel avec l'ambition de décrocher un emploi.

Le SPE a par ailleurs piloté l'accompagnement des politiques de l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail. Au total, 34 566 021 € ont été mobilisés par l'État dans le département pour mettre en œuvre cette politique. Au titre de l'insertion par l'activité économique : en 2018, 6 569 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un contrat au sein de ces structures.

Au titre de la garantie jeune : ce dispositif a permis à 3 305 jeunes de construire des parcours professionnels par l'immersion en entreprise au titre des contrats aidés : 1913 parcours emploi compétences ont été conclus.

SOUTIEN DE LA DDFIP AUX ENTREPRISES

Les services de la direction régionale des finances publiques apportent leur soutien aux entreprises du département en assurant le paiement du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le remboursement des crédits de TVA et en permettant, sous conditions et après un examen individualisé, un étalement de leurs dettes fiscales et sociales lorsqu'elles rencontrent des difficultés financières.

- Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi : depuis sa mise en place en 2013, près de 687 M€ de CICE ont été restitués aux entreprises ou imputés sur l'IS, pour un volume total de 53 030 dossiers accordés. Le délai de traitement de ces demandes était de 16,7 jours en 2018.

- Remboursements des crédits de TVA aux entreprises : en 2018, les services de la DDFIP ont traité 20.586 demandes de remboursement de crédit de TVA. 88 % d'entre elles ont été examinées sous un délai de 8,1 jours. Pour les demandes les plus complexes nécessitant une expertise, le délai moyen de traitement s'est établi à 11,2 jours. Le montant des remboursements au profit des entreprises s'est élevé à 456,3 M€.

- Traitement des entreprises en difficulté : la Commission des Chefs de Services Financiers et des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) a examiné 42 dossiers en 2018 pour un montant total de dettes publiques de 4,7 M€, contribuant à la sauvegarde de 861 emplois. Depuis maintenant deux ans, le nombre de saisines est en baisse du fait de l'amélioration de la conjoncture économique dans le département. La durée moyenne des plans accordés s'établit à 18 mois.



ACTIVITÉ PARTIELLE ET MOUVEMENT SOCIAL DES « GILETS JAUNES »

L'activité partielle permet aux entreprises qui connaissent des difficultés conjoncturelles de réduire la durée habituelle du travail ou de fermer temporairement tout ou partie de leurs établissements. Moyennant le maintien partiel de la rémunération par l'employeur pendant les heures chômées, une allocation d'activité partielle est versée par l'État aux entreprises. En 2018, 381 demandes d'autorisation au titre de l'activité partielle ont été enregistrées (contre 323 en 2017), pour un volume de 435 076 heures consommées (contre 550 783 en 2017).

Si le nombre d'heures chômées diminue depuis 2017, le nombre de demandes d'autorisation de recours à l'activité partielle est quant à lui en augmentation en 2018. Cette hausse est directement liée au mouvement des « gilets jaunes » intervenu dès le 17 novembre 2018. Ainsi, le nombre de demandes d'autorisation de recours à l'activité partielle (tous motifs confondus) pour les mois de novembre et décembre 2018 est de 136 (il était de 59 sur la même période un an plus tôt).



Accompagner les mutations économiques favorisant la compétitivité des entreprises et l'accès à l'emploi

BAISSE DU CHÔMAGE EN SEINE-MARITIME

Le taux de chômage est passé de 10,4% au premier trimestre 2018 à 9,8% au premier trimestre 2019

Baisse du chômage en 2018 en Seine-Maritime à 9,8 % de taux de chômage (données CVS) contre 8,7 % pour la Normandie et 8,5% pour la France métropolitaine.

La Seine-Maritime a vu le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (demandeur d'emploi sans aucune activité) diminuer de - 3% en décembre 2018 comparé à décembre 2017, soit une baisse plus marquée que sur l'ensemble de la Normandie (-2,6 %) et deux fois plus importante qu'en France Métropolitaine (-1,5%). Ainsi, 71 110 demandeurs d'emploi étaient comptabilisés à cette date. La baisse du taux de chômage s'est répartie de manière homogène sur l'ensemble des bassins d'emploi de la Seine-Maritime, celui du Havre demeurant le plus fortement touché (11,2%).

En 2018, le chômage des jeunes a baissé de -3,8%. Cette baisse est plus importante qu'au niveau régional ou national. En 2018, ce sont les jeunes qui ont le plus bénéficié de la baisse du chômage.



SOUTIEN AUX MOBILITÉS

Les services de l'État interviennent dans la gestion, la maîtrise d'ouvrage, le développement et la modernisation des infrastructures de transport :

- des projets ferroviaires ambitieux qui permettront d'améliorer le transport de fret et de voyageurs : tranchée ferroviaire couverte de Rouen rive gauche, ligne Serqueux-Gisors, ligne nouvelle Paris-Normandie.
- des projets d'aménagement du réseau routier national pour améliorer la sécurité et le confort des usagers et réduire les trafics automobiles dans les zones densément urbanisées.

L'État encourage également la mobilité durable, et notamment le développement des véloroutes et voies routes portées par les collectivités territoriales : la Seine à vélo est un itinéraire d'environ 400 kms reliant Paris au Havre qui est en cours d'études.

La simplification des transports exceptionnels a abouti à la définition d'itinéraires réglementés reliant les ports de Rouen et du Havre vers le nord et le sud. La phase 2 de la simplification des transports exceptionnels a été lancée en 2018 afin de faciliter ce pan de l'activité.

Une licence patron-pilote des bateaux fluviaux à passagers est depuis juillet 2018 en cours d'expérimentation sur la Seine, entre Rouen et Caudebec-en-Caux, afin d'assouplir les conditions de navigation. Depuis la création de la licence en juillet 2018, 17 candidats ont obtenu une licence et 6 navires ont été certifiés. Cette expérimentation est une première sur le territoire national.

Accompagner les mutations économiques favorisant la compétitivité des entreprises et l'accès à l'emploi

RN27 - MANÉHOVILLE - DIEPPE



L'opération consiste à prolonger à 2x2 voies la RN 27 (à l'exception du viaduc de la Scie à 2x1 voie) sur environ 7,7 km entre Manéhouville et Arques la Bataille (giratoire de Gruchet).

Après la réalisation des ouvrages d'art et des rétablissements des routes départementales et communales, les travaux de terrassements ont été engagés en juillet 2018 et se poursuivront en 2019. La mise en service de l'infrastructure est prévue pour fin 2021.

Une partie des déblais excédentaires du projet routier fait l'objet d'une valorisation au bénéfice de l'écoquartier Flaubert à Rouen. Ce sont ainsi 300 000 m³ de matériaux qui vont être transportés par voie ferroviaire, ce qui constitue une opération exemplaire du point de vue environnemental et économie circulaire.

ROUEN : ACCES DÉFINITIFS SUD DU PONT FLAUBERT

D'une longueur de 1,1 km et entièrement constituée d'ouvrages d'art complexes, cette opération vise à finaliser le raccordement du pont Flaubert à la voie rapide Sud III (RN 338) et à améliorer le niveau de service rendu à l'utilisateur dans le cadre de ses déplacements, tout en permettant le développement urbain et économique du secteur traversé (écoquartier Flaubert). Les premiers travaux, qui consistent en la construction de certaines voiries de l'écoquartier Flaubert dont la réalisation anticipée est nécessaire, débuteront en juin 2019, après l'Armada.



ROUEN Contournement EST

Ce projet ambitieux, qui permettra d'assurer la liaison entre l'A28 et l'A13, a été déclaré d'utilité publique en novembre 2017. D'une longueur de 41,5 km, il comprendra notamment plusieurs ouvrages d'art, six échangeurs et permettra de désengorger la Métropole Rouen Normandie (en particulier le centre-ville de Rouen).

Retenu en 2018 par le Conseil d'Orientation des Infrastructures, il fait partie des projets identifiés dans le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) examiné par le Parlement en 2019.



Accompagner les mutations économiques favorisant la compétitivité des entreprises et l'accès à l'emploi

PAC

Politique agricole commune

108 M €

d'aides payées en 2018
4312 bénéficiaires

SOUTIEN À L'AGRICULTURE

Le 16 avril 2018, l'État, le Conseil départemental, la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime ainsi que l'agence de l'eau Seine-Normandie ont signé un accord cadre définissant les règles d'indemnisation pour les prescriptions agricoles instaurées sur les périmètres de protection rapprochés de captage d'eau potable. Cela s'est traduit par une concertation sur un premier dossier entre la chambre d'agriculture de Seine-Maritime, les élus, l'agence régionale de santé et la DDTM qui a abouti à des conclusions partagées de nature à poser un cadre consensuel sur les prochains dossiers.

Gel sur arboriculture

En avril 2017, la Seine-Maritime a été touchée par plusieurs nuits de gel. Cet épisode a particulièrement impacté les productions de pommes, de pommes à cidre et de poires, cultures non assurables et éligibles au régime d'indemnisation au titre des calamités agricoles. Dans ce cadre, une procédure de reconnaissance de calamité agricole a été engagée. Le 21 mars 2018, la demande de reconnaissance a été validée par le comité national de gestion des risques agricoles.

Une enveloppe de 1 039 573 € a ainsi été attribuée et payée à 30 exploitants entre juillet et septembre 2018.



LES PORTS

Une mission départementale des ports a été mise en place et s'est réunie une fois en 2018. Elle permet aux services de l'État, au GPMH et au GPMR d'identifier et de traiter les enjeux, variés et imbriqués, rencontrés par les ports :

- . enjeux fiscaux et douaniers,
- . environnementaux (réserve de l'estuaire, énergies marines renouvelables),
- . liés aux infrastructures (terminal multimodal du Port du Havre, opérations de dragage des chenaux d'accès du Port de Rouen).

Ce contexte de soutien et d'accompagnement de la part des services de l'État s'inscrit dans une dynamique de développement des ports. À titre d'exemple, le GPMH a présenté, lors de son Conseil de Surveillance du 30 mars 2018, un ambitieux programme d'investissements de 610 millions d'euros et le GPMR a annoncé, en juin 2018, une enveloppe totale de 290 millions d'euros pour réaliser les investissements au cours de la prochaine décennie.

Au-delà des réaménagements engagés par le GPMH, un travail a été mené par les collectivités et acteurs économiques locaux (Conseil régional, Conseil départemental, Ville du Havre, CCI, GPMH), sous l'égide de l'État, pour régulariser d'un point de vue réglementaire le port de pêche du Havre et assurer la rénovation des infrastructures et des équipements. Le port de pêche doit ainsi être officiellement créé à compter du 1er janvier 2019 et le Département, qui deviendra légalement compétent, s'est engagé, en lien avec la ville du Havre et le GPMH et avec l'appui financier du FEAMP, sur un ensemble de travaux d'ici à la fin 2020.



PÊCHE

La coquille saint Jacques :
une pêche sous surveillance

En accord avec les professionnels de la pêche maritime, la DDTM 76 s'est lancée dans le contrôle aérien des zones de pêche à la coquille Saint Jacques sur la saison de pêche 2018. Ce nouveau vecteur de contrôle, financé par le comité régional des pêches de Normandie, permet à deux agents embarqués d'effectuer un grand nombre de contrôles à chaque sortie (de 6 à 12 contrôles sur une période de 2h30) dans un but tant économique qu'environnemental.

Le dispositif assure la disponibilité d'un binôme « volant » 6 jours/7 durant toute la période de la pêche à la coquille Saint Jacques.

CONCHYLICULTURE

Un arrêté préfectoral du 24 mai 2018 a autorisé pour la première fois sur le département l'implantation d'une concession expérimentale d'élevage d'huîtres sur le domaine public maritime naturel des communes de Quiberville-sur-Mer et Saint-Aubin-sur-Mer. Cette concession a été accordée au Comité Régional de la Conchyliculture Normandie - Mer du Nord, organisation professionnelle représentant les entreprises d'élevage de coquillages de la Normandie et des Hauts de France.

PRÉPARATION AU BREXIT

La préparation à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne a mobilisé les services de l'État en 2018, qui ont été réunis pour accompagner les ports normands dans le Brexit. L'État a ainsi préparé en 2018 le recrutement d'effectifs pour assurer le rétablissement de formalités et de contrôles dans les domaines douanier, sanitaire, phytosanitaire, de répression des fraudes ou de police aux frontières.

Un travail partenarial a été mené avec les ports de la Seine-Maritime, en particulier Le Havre et Dieppe, pour définir les besoins et construire les équipements nécessaires au bon déroulé de ces formalités et de ces contrôles. L'objectif est d'être prêt à parer, en 2019, à la situation la plus défavorable, celle d'un Brexit sans accord, en évitant la congestion des ports normands, afin que ceux-ci demeurent attractifs voire gagnent des parts de marché.



Construire la transition écologique et solidaire



La DREAL a été chargée par le préfet de région de la définition, à l'échelle de la Normandie et en lien avec les préfetures de département et les DDT(M), de secteurs présentant de bonnes potentialités pour faire l'objet d'opérations de restauration de la biodiversité. 8 sites ont ainsi été identifiés en Seine-Maritime pour un total de 32 sites au niveau régional. Cette dynamique d'incitation à restaurer la biodiversité, collective et partagée avec les établissements publics (AFB, ONF, ONCFS, Agences de l'eau, Conservatoire du littoral), la Région et les Départements, a été présentée au Comité régional de la biodiversité réuni le 30 mai 2018. Elle permettra notamment d'accompagner les porteurs de projets en ciblant des secteurs intéressants pour restaurer la biodiversité dans le cadre de mesures d'accompagnement ou de compensation.

L'établissement d'un référentiel partagé sur les priorités de restauration des fonctionnalités des milieux estuariens de la vallée de Seine Aval a été engagé. Plusieurs chantiers ont en effet incités à relancer cette démarche de construction d'une vision globale : 4ème plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine, révision des documents d'objectifs Natura 2000, questionnements existants sur la réhabilitation de la fosse Nord de l'estuaire, préparation des prochains projets stratégiques des deux grands ports maritimes.

GEMAPI

La nouvelle compétence « gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations » (GEMAPI) est devenue obligatoire pour tous les EPCI au 1er janvier 2018. Les enjeux spécifiques du département ont conduit à y intégrer le ruissellement et la prise en compte du bassin versant. Les services de l'État et les collectivités, dont le Département, ont lancé ensemble, en 2018, deux études pour aboutir à une structuration adaptée, l'une sur le littoral et l'autre sur l'Axe Seine : les deux études sont en voie d'achèvement, ce qui permettra l'émergence d'une gouvernance en 2019/2020.

ÉTRETAT - COTE D'ALBÂTRE OPERATION GRAND-SITE

L'opération Grand Site des Falaises d'Étretat – Côte d'Albâtre (OGS), portée par le Département, a été lancée en 2013 autour de 13 communes littorales de Saint-Jouin-Bruneval à Fécamp et relève d'une démarche transversale regroupant les collectivités concernées, les services de l'Etat et de nombreux partenaires (Conservatoire du Littoral, chambre d'agriculture, CCI, offices de tourisme, etc.).

Comme suite à l'avis favorable émis en octobre 2018 par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Seine-Maritime (CDNPS), le programme d'actions de cette OGS a été présenté à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages à Paris (CSSPP) le 23 mai 2019, pouvant lui permettre, une fois validé par le ministère, d'entrer dans sa phase opérationnelle, en vue d'une future labellisation «Grand Site».

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les services de l'État interviennent tout au long du processus des installations de production d'énergie renouvelable.

Éolien

Le consortium Éoliennes en Mer Dieppe Le Tréport (EMDT) et RTE portent le projet d'un parc éolien en mer, au large de Dieppe et du Tréport. Ce parc se compose de 62 éoliennes de 8 MW chacune, d'un mât de mesure, et d'ouvrages nécessaires à son exploitation. Il sera raccordé par des câbles sous-marins et terrestres au réseau public d'électricité au niveau de Penly. La fin d'année 2018 a été marquée par la finalisation du calendrier des procédures administratives, avec notamment l'organisation de l'enquête publique du 16 octobre au 30 novembre. Ce sont plus de 3800 observations que les commissions d'enquête ont dû analyser afin de rendre leur avis.



ATLAS

La DDTM a édité son premier atlas départemental détaillant dans une trentaine de cartes un panorama non exhaustif des politiques d'aménagement et de développement durable. Véritable carte d'identité de la Seine-Maritime, ce premier Atlas propose une cartographie des grands enjeux du territoire pour une connaissance partagée de notre département.





Construire la transition écologique et solidaire

PRÉVENTION DES RISQUES PLANIFICATION

La Seine-Maritime se caractérise par une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs contribuant à la protection de l'environnement liée aux risques naturels et technologiques.

En effet, le département compte :

- 43 sites « SEVESO » seuil haut dont deux raffineries (Total et Exxon-Mobil) et la CIM (un des principaux dépôts pétroliers d'Europe),
- 22 «SEVESO» seuils bas (Air Liquide, Total Lubrifiants...),
- 36 sites générant des risques élevés,
- 2 centrales nucléaires,
- 50 silos à grains.

Les dispositifs de planification occupent donc une part prépondérante dans l'activité du SIRACEDPC. Ainsi en 2018 ont été notamment réalisés la révision complète du plan de réponse à une pollution marine touchant le littoral (plan POLMAR Terre) et le plan d'intervention pour la gestion des urgences de santé publique (ports).

En outre, en raison de la décision gouvernementale d'élargir à 20 km autour des CNPE (contre 10 précédemment) la zone d'application du PPI et de modifier les périmètres de mise en œuvre de mesures de protection de la population en cas d'accident nucléaire, la révision des PPI autour des 2 centrales nucléaires a été effectuée pour aboutir en tout début d'année 2019. La révision du plan particulier d'intervention de la zone industrielle de Port Jérôme a également été lancée.

Enfin, dans le domaine de la sûreté portuaire 5 évaluations de sûreté ont été menées et 5 plans de sûreté d'installations portuaires validés pour le grand port de Rouen (2) et celui du Havre (5). Ont été également lancés les travaux permettant la mise à jour d'une trentaine d'évaluations et de plans d'installations portuaires pour l'année 2019.



RAFFINERIE PÉTROPLUS : RÉINDUSTRIALISATION

La raffinerie PETROPLUS a cessé son activité en 2013, laissant une friche de 230 hectares sur la commune de Petit-Couronne, au cœur de la métropole Rouen Normandie.

Les 140 hectares correspondant à l'ancien stockage d'hydrocarbures ont été repris par la société DRPC (groupes Bolloré et Total). 400 000m³ d'hydrocarbures y sont aujourd'hui stockés. 10 hectares ont d'ores et déjà été convertis en zone d'activité, où se sont installées 3 entrées.

Une surface de 13 hectares a récemment fait l'objet d'un récolement par la DREAL, pour valider la remise en état réalisée, et acter les mesures de suivi nécessaires pour garantir la compatibilité des sols avec les usages envisagés. Cette zone sera prochainement réaménagée en centre de traitement de terres polluées par la société VALGO, qui a racheté l'ancienne raffinerie.

Le démantèlement des installations restantes sur les 60 hectares restant de la raffinerie sont en cours d'achèvement. Plusieurs investisseurs ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par VALGO, concernant la réindustrialisation de ce site. À terme, le nombre d'emplois directs sur site (plus de 1000) devrait être supérieur au nombre d'emplois existants du temps de la raffinerie PETROPLUS. L'État a accompagné financièrement ce projet, par des aides de l'ADEME et du FNADT, pour un montant de l'ordre de 4M€.

PETIT-COURONNE : APPROBATION DU PPRT

L'année 2018 a permis d'achever la procédure de concertation préalable à l'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Petit-Couronne.

Ce PPRT est établi autour des sites restés en activité après la fermeture de la raffinerie PETROPLUS : le dépôt d'hydrocarbures DRPC, et le centre emplisseur de bouteilles de gaz BUTAGAZ, à Petit-Couronne.

Les réductions des risques à la source négociées avec les industriels ont permis de réduire notablement les contraintes du PPRT, minimisant ainsi les contraintes pour les riverains de ces sites, et permettant une réindustrialisation optimale de la friche PETROPLUS, en cours de démantèlement et de dépollution.

Ce PPRT, approuvé le 28 janvier 2019, est le 21ème et dernier PPRT approuvé dans la région Normandie.





Construire la transition écologique et solidaire

NATURA 2000 : restauration de tourbière à Beaubec-la-Rosière en Pays de Bray humide.

Les tourbières, milieux naturels très fragiles, contribuent à l'équilibre hydrologique de nos régions et constituent un lieu de mémoire éducatif. Il existe peu d'initiatives locales visant la restauration de tourbières dégradées, les parcelles concernées étant bien souvent privées. Un contrat Natura 2000, réalisé par le Groupement forestier du bois Ginette, a permis de restaurer l'une d'entre elles. Le milieu a été ouvert suite à l'abattage d'arbres et arbustes et à des dessouchages. La DDTM a aidé à l'accompagnement financier de cette réalisation via des crédits européens.



CONTROLE INTER-SERVICES

Un contrôle inter-services a été réalisé sur le territoire du GPMR. Il visait des mesures compensatoires notamment en terme de zone humide et a mobilisé des agents de la DDTM, la DREAL, l'AFB, l'ONCFS et du conservatoire botanique de Bailleul. Premier du genre, ce contrôle a permis de partager les pratiques, d'éprouver les prescriptions et de mettre à profit les complémentarités entre mesures administratives et judiciaires.



COP 21 - ACCORDS DE ROUEN

Les services de l'État s'engagent dans la COP21 locale de la Métropole Rouen Normandie : la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, Emmanuelle WARGON, s'est rendue jeudi 29 novembre 2018 à la clôture des Accords de Rouen en faveur du climat (COP21 locale), accords pour lesquels un engagement de l'État a été signé par la préfète de la Seine-Maritime afin que les services de l'État concourent à la transition énergétique et écologique du territoire, en cohérence avec les politiques publiques nationales déclinées localement.

Trois axes sont fléchés : la rénovation énergétique et écologique de la cité administrative, le portage d'un plan administration exemplaire, la réalisation d'études sur la baisse des vitesses et sur le partage du réseau routier aux autres modes de transports.

DÉCHARGE DOLLEMARD

Un travail est mené depuis janvier 2018, sous la coordination de l'État, regroupant l'ensemble des acteurs concernés, afin d'étudier collectivement les solutions de gestion pouvant être mises en œuvre au niveau du site des anciennes décharges de Dollemard (300 000 à 400 000 m³ de déchets répartis sur un linéaire de 900 m), au nord de la ville du Havre.

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau, les services de l'État accompagnent les structures locales et mettent en œuvre les procédures administratives visant à la mise aux normes des ouvrages impactés. Sept nouvelles réalisations ont été effectuées en 2018 auxquelles s'ajoutent les effacements en cours de 50 obstacles sur la Bresle et de 7 obstacles sur l'Yères.

SÉCHERESSE

Le retour d'expérience sur la période de sécheresse de 2017 a conduit à la prise d'un nouvel arrêté cadre fixant les modalités d'interdiction ou de restriction d'usage de l'eau en Seine-Maritime. Cet arrêté, signé le 10 août 2018, intègre des évolutions permettant une meilleure adaptation locale et facilitant sa mise en œuvre. A retenir : le maintien de tronçons de navigation en basse vallée pour la pratique du canoë kayak, des précisions concernant les cultures de plein champ et les modalités de remplissage des mares de chasse, l'adaptation des plages horaires concernant l'arrosage des golfs ainsi que le lavage des voies et trottoirs.

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

En 2018, 323 inspections concernant la protection et la qualité des végétaux ont été conduites. Le contrôle de la vente et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques a porté sur 135 établissements. Par ailleurs, le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières, service à compétence nationale, a réalisé 18740 contrôles à l'importation au port du Havre.

PROTECTION DES ANIMAUX

- 377 prélèvements dans le cadre des plans de surveillance et plans de contrôles
- 430 contrôles terrain en santé et protection des animaux (dont alimentation animale et sous-produits)
- 56 contrôles terrain concernant les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement)
- 18 contrôles terrain en faune sauvage captive

MAITRISE DES SANGLIERS

Les lieutenants de loupveterie, auxiliaires bénévoles de l'État et experts cynégétiques pour le compte du préfet, sont en charge, notamment, de la régulation des espèces de faune sauvage lorsque ces dernières occasionnent des nuisances importantes et mettent en jeu la sécurité des personnes ou des biens. Dans un contexte devenu fortement exigeant, notamment du fait de la prolifération de l'espèce « sanglier », trois battues ont été organisées en avril et décembre 2018, sur la métropole Rouennaise (Bois du Roule à Darnétal et La Grand Mare à Rouen, avec plus d'une vingtaine d'animaux prélevés).



Dotations aux collectivités territoriales - dépt 76 - 2018

		2018
Communes	Fonctionnement	349 423 940
	<i>dont DSU</i>	55 907 772
	Investissement	86 298 500
	<i>dont DETR</i>	12 907 445
	<i>dont DSIL</i>	6 987 353
	<i>dont FCTVA</i>	46 996 950
	SOUS-TOTAL COMMUNES	435 722 440
Groupements	Fonctionnement	272 746 610
	Investissement	47 900 232
	<i>dont DETR</i>	3 173 718
	<i>dont DSIL</i>	4 000 691
	<i>dont FCTVA</i>	31 356 074
	SOUS-TOTAL GROUPEMENTS	320 646 842
Département	Fonctionnement	390 197 945
	Investissement	34 666 650
	<i>dont FCTVA</i>	12 229 382
	SOUS-TOTAL DEPARTEMENT	424 864 595
TOTAL GENERAL		1 181 233 877

